AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C0673
FR0004031839-FS0282

14 juin 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CYBERGUN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 juin 2013, complété par un courrier reçu le 13 juin 2013, le groupe familial Jérôme Marsac a déclaré avoir franchi en baisse, le 7 juin 2013, les seuils de 30%, 25%, 20% et 15% du capital et des droits de vote de la société CYBERGUN et détenir 1 516 764 actions CYBERGUN représentant autant de droits de vote, soit 14,92% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
Jérôme Marsac	819 891	8,07
Hobby Import SA[2]	654 194	6,44
Lucile Marsac	22 099	0,22
Juillard Sarl	20 580	0,20
Total groupe familial Jérôme Marsac	**1 516 764**	**14,92**

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société CYBERGUN[3].

[1] Sur la base d'un capital composé de 10 164 936 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Société contrôlée par M. Jérôme Marsac.
[3] Cf. notamment note d'opération visée par l'AMF sous le numéro 13-215 du 15 mai 2013.